

RESOLUTION NUMERO. _____

La Ville de Portland reconnaît que les communautés d'immigrants et de réfugiés de Portland rencontrent des obstacles et affirme son engagement à inclure les immigrants et réfugiés dans la vie civique et publique (résolution)

ATTENDU QUE, selon le recensement fait en l'an 2000 aux Etats Unis, une personne sur huit résidant dans l'agglomération (trois comtés) de Portland est né à l'étranger et - dans quelques quartiers de Portland Est - un habitant sur 3 est un immigrant; et

ATTENDU QUE, le Code Municipal des Droits Civils 23.01.010 déclare que la Ville de Portland s'est engagée à améliorer la vie de tous ses habitants et à s'efforcer d'éliminer toute discrimination raciale, religieuse, sexuelle, liée à la couleur de la peau, situation maritale, situation familiale, à la citoyenneté d'origine, à l'âge, handicap mental ou physique, orientation sexuelle, identité sexuelle ou source de revenus parce que de telles discriminations constituent une menace à la sante, la sécurité et le bien-être des habitants de Portland et des fondations de notre communauté; et

ATTENDU QUE, l'ordonnance municipale Numéro 91214, votée par le Conseil Municipal le 21 février 1955, amende l'article 27 du Code de Police afin d'inclure que tout endroit public est ouvert à toutes personnes sans discrimination raciale, de couleur de la peau, de religion, d'ascendance ou d'origine nationale; et

ATTENDU QUE, notre diverse population d'immigrants est protégée de toute surveillance injustifiée puisqu'il a été interdit à l'Agence du Maintien de l'Ordre de chercher ou d'appréhender des personnes dont la seule violation de la loi est d'être des citoyens étrangers résidant aux Etats Unis, étant une violation de la loi fédérale sur l'immigration, et

ATTENDU QUE, la Ville de Portland réaffirme sa longue et honorable tradition, qui est de protéger les droits civils et les libertés de toute personne, ainsi indiquée dans la Constitution des Etats Unis et la Constitution de l'Etat d'Oregon; et

ATTENDU QUE, la Ville de Portland bénéficie grandement des nombreuses contributions des membres de sa communauté d'immigrants et de réfugiés

ATTENDU QUE, l'assistance, apportée par "VisionPDX" à plusieurs groupes d'immigrants et de réfugiés de Portland, a décelé des obstacles à une complète participation civique de ces groupes dans notre ville, et

ATTENDU QUE, "Community Connect" travaille à supprimer les obstacles qui les empêche de participer, et à augmenter la participation des communautés d'immigrants et de réfugiés aux prises de décisions au niveau local, et

ATTENDU QUE, certaines parties de la politique fédérale anti-terroriste et d'immigration adoptées ces dernières années ont créées une atmosphère de méfiance entre les groupes d'immigrants et de réfugiés et tous les différents échelons gouvernementaux, et

ATTENDU QUE, il y a un besoin pour une approche réaliste et complète de la réforme concernant l'immigration, qui assure une voie vers la citoyenneté, et aborde le problème du retard accumulé d'unification des familles; et qui assure aux travailleurs immigrés une voie d'entrée légale, sûre et ordonnée aux Etats Unis, et

ATTENDU QUE, une voie à la citoyenneté pour les travailleurs immigrés assure une façon pour cette force ouvrière de migrer sans risque aux Etats Unis et de bénéficier des protections offertes aux travailleurs et des droits du travail, et

ATTENDU QUE, notre sécurité nationale devrait inclure une politique de frontière qui protège à la fois la sécurité nationale et les droits de l'homme de tous;

DORENAVANT ET PAR CONSEQUENT IL EST DECRETE, que la Ville de Portland incite le gouvernement fédéral à créer une réforme pour l'immigration qui soit juste et humaine,

IL EST EGALEMENT DECRETE, que la Ville de Portland soutient les décisions politiques aussi bien au niveau fédéral, qu'au niveau locale qui cherchent à améliorer l'accès au gouvernement et à mieux impliquer les communautés d'immigrants et de réfugiés dans notre vie civique; et

IL EST EGALEMENT DECRETE, que la Ville soutienne la création d'un comité de travail qui comprendra les membres des différentes communautés d'immigrants et de réfugiés, de représentants municipaux et d'autres membres de la communauté en général pour enquêter sur les obstacles rencontrés par la population grandissante d'immigrants et de réfugiés de Portland dans leur intégration et d'identifier des solutions possibles; et ils devront remettre un rapport au Conseil Municipal avant le 1er Septembre 2007; et

IL EST EGALEMENT DECRETE, que le Greffier du Conseil transmettra des copies de cette résolution au Président des Etats Unis, au Gouverneur et à chaque Sénateur de l'état de l'Oregon et des Représentants du Congrès des Etats Unis.

Adopté par le Conseil

GARY BLACKMER
Réviseur de la ville de Portland

Par le Maire Tom Potter
Commissaire Sam Adams
Commissaire Randy Leonard
Commissaire Dan Saltzman
Commissaire Erik Sten

Préparé par :
Carmen Rubio, Collaboratrice du Maire